



Aides de la région Grand Est à l'acquisition de véhicules et deux-roues électriques et d'infrastructures de recharge

Acteurs	Les bénéficiaires (y compris conditions portant sur leur éligibilité : RFR/part, etc.)	Véhicules bénéficiaires (catégorie, énergie, neuf et/ou occasion), type d'opération éligible (achat et/ou location longue durée), nécessité de mise au rebut d'un véhicule existant (le cas échéant, respectant quelles conditions), montant maximal de l'aide, critères d'éligibilité	Liens
Région Grand Est	<p>Sociétés ou entreprises individuelles (hors régime microentreprise) immatriculées au Répertoire des Métiers ou au Registre du Commerce et de l'Industrie dont l'établissement concerné est situé en Grand Est ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - créées au moins un an avant la date de la demande (sauf en cas de reprise d'entreprise assortie d'une nouvelle immatriculation ou de création d'un établissement secondaire) ; - ayant un effectif inférieur à 20 salariés ; - en situation régulière au regard des obligations fiscales, sociales et environnementales ; - de tout secteur d'activités hors codes NAF 35, 41, 47.91 à 53, 64 à 70, 84 à 88, 94, 97 à 99 et hors profession libérale. <p>Entreprises multi-établissements peuvent demander une aide pour chaque établissement (une demande par n° de SIRET, soit la création d'un compte avec un mail distinct sur la plateforme de téléservice).</p>	<p>Acquisition d'un véhicule électrique, GNV, hydrogène ou flexfuel de série</p> <ul style="list-style-type: none"> - Neuf ou d'occasion (garantie minimum d'un an professionnel automobile) - Voiture particulière (VP) ou camionnette (CTTE) dont le PTAC est inférieur à 3,5 tonnes - Acquis auprès d'un professionnel de la vente automobile exerçant cette activité principale sur le territoire de la région Grand Est. <p>Le bénéficiaire s'engage à ne pas vendre le véhicule objet de la présente aide dans les 12 mois suivant son acquisition.</p> <p style="text-align: center;">Aide plafonnée à 5 000€</p> <p>Justificatifs : Copie de la facture d'achat du véhicule certifiée acquittée par le fournisseur mentionnant la date d'acquittement + un n° de chèque, de virement, un règlement CB et copie de la carte grise : la facture et le certificat d'immatriculation doivent mentionner le nom du demandeur (à la rubrique C1 ou C4a) et le prix du véhicule (pour la facture), ainsi que la domiciliation du vendeur professionnel en Grand Est (pour la facture)</p>	<p style="text-align: center;">https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/cheque-vert/</p>
Région Grand Est	<p>Collectivités, entreprises immatriculées au Répertoire des Métiers ou au Registre du Commerce et de l'industrie, et associations disposant d'une implantation effective en sur un territoire couvert par une étude de conversion de flottes financée par la région Grand Est au titre de son plan de</p> <p>motorisations faibles émissions, ou sur un territoire couvert par une ZFE-m, ou ayant</p> <p>des déplacements professionnels sur un territoire couvert par une ZFE-m</p>	<p>Acquisition ou retrofit de VL, VUL, PL, bus, car et BOM aux biocarburants liquides, GNV, électrique et hydrogène</p> <p>Véhicules neufs, en acquisition ou location longue durée et retrofit</p> <p>Aide de 40% (du surcoût ou coût du retrofit) plafonné entre 1 600 et 60 000€ en fonction de la catégorie et de la motorisation du véhicule</p> <p>Le bénéficiaire doit disposer d'une implantation effective en sur un territoire couvert par une étude de conversion de flottes financée par la région Grand Est au titre de son plan de motorisations faibles émissions, ou sur un territoire couvert par une ZFE-m, ou ayant des déplacements professionnels sur un territoire couvert par une ZFE-m</p>	<p style="text-align: center;">https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/soutien-conversion-retrofit/?highlight=soutien+%C3%A0+l%26%23039%3Badaptation</p>

Grand Reims	<p>Particuliers RFR/part < 21000</p> <p>Les particuliers, avec une résidence principale sur le territoire du Grand Reims, justifiant d'un emploi sous la forme d'un contrat de travail ou d'une activité datant de plus de 6 mois dans le périmètre de la ZFEm peuvent solliciter une aide du Grand Reims.</p>	<p>Les véhicules concernés : non classés ou certifiés CRIT'Air 5, 4 ou 3 constituent les véhicules à remplacer. Ils doivent être obligatoirement mis à la casse.</p> <p>Les véhicules de remplacement sont les véhicules électriques et les véhicules classés CRIT'Air 1 et 2. Ils peuvent être neufs ou d'occasion, à l'achat ou en location.</p> <p>aides de 2000 euros à 6000 euros en fonction du revenu fiscal de référence par part et selon la typologie du véhicule</p>	<p>https://www.grandreims.fr/cadre-de-vie-et-environnement/developpement-durable/zone-a-faibles-emissions-mobilite-zfem-du-grand-reims/zfem-du-grand-reims-aides-financieres-pour-les-particuliers</p>
Grand Reims	<p>Professionnels (petites et moyennes entreprises) et associations du Grand Reims, ayant tout ou partie de leur activité sur la ZFEm, justifiant d'un siège social, d'un établissement ou d'une succursale sur le territoire et, pour les TPE / PME, de la moitié de leur chiffre d'affaires réalisé sur deux années d'ancienneté à l'intérieur de la ZFEm.</p>	<p>Les professionnels et associations peuvent bénéficier des subventions du Grand Reims jusqu'à atteindre le premier des deux plafonds suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • cinq véhicules subventionnés (remplacement, location ou changement de motorisation) ; <ul style="list-style-type: none"> • 20 000 € de subventions. • Véhicules concernés : non classés ou certifiés CRIT'Air 5, 4 ou 3, obligatoirement mis à la casse. <ul style="list-style-type: none"> • Nouveaux véhicules : électriques, hydrogènes ou fonctionnant au GNV. <p>Montant de l'aide de 900 à 10000 euros en fonction de l'énergie du véhicule et du PTAC</p>	<p>https://www.grandreims.fr/cadre-de-vie-et-environnement/developpement-durable/zone-a-faibles-emissions-mobilite-zfem-du-grand-reims/zfem-du-grand-reims-aides-financieres-pour-les-professionnels</p>
Eurométropole de Strasbourg	Particuliers (selon RFR/part)	<ul style="list-style-type: none"> • Compte mobilité, porte-monnaie numérique crédité jusqu'à 2 500 € (selon les revenus) qui permet de payer, tout ou partie, des services de mobilité alternative ; il est valable 3 ans et peut profiter à tous les membres d'un même foyer fiscal. Accordé en échange de la mise à la casse ou la revente d'un ancien véhicule. <ul style="list-style-type: none"> • Aide à la conversion au profit d'un véhicule léger ou d'un véhicule utilitaire léger à usage personnel neuf ou d'occasion (classé Crit'Air 1 ou 0). Jusqu'à 4 000 € maximum suivant le RFR/part, en échange de la mise à la casse ou la revente d'un ancien véhicule. Les aides à la conversion d'un véhicule léger ou utilitaire léger à usage personnel obtenues par le-la bénéficiaire (aides d'État, de l'Eurométropole et autres aides locales comprises) seront plafonnées à 80% du coût d'achat TTC ou du coût TTC de la location (cumul du paiement initial et de toutes les mensualités sur la durée du contrat). • Aide à la conversion au profit d'un deux ou trois-roues motorisé électrique neuf ou d'occasion (classé Crit'Air 0). Jusqu'à 1 400 € maximum suivant le RFR/part, en échange de la mise à la casse ou la revente d'un ancien véhicule. Les aides à l'achat d'un deux ou trois-roues motorisés électrique obtenues par le-la bénéficiaire (aides d'État, de l'Eurométropole et autres aides locales comprises) seront plafonnées à 50% du coût d'achat TTC ou du coût TTC de la location (cumul du paiement initial et de toutes les mensualités sur la durée du contrat). • Aide au retrofit d'un véhicule léger ou utilitaire léger à usage personnel. Transformation d'un véhicule (essence ou diesel) vers une motorisation gaz ou électrique. Cette aide, également cumulable avec celle proposée par l'État, s'élève à un montant unique de 2 500 € pour les personnes ayant un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 22 983 €. 	<p>https://www.strasbourg.eu/aides-conversion</p>
Eurométropole de Strasbourg	Professionnels (en fonction des catégories de véhicules et des motorisations)	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à la conversion jusqu'à 15 000 € pour l'achat ou la location d'un véhicule propre neuf ou d'occasion léger, d'un petit VUL inférieur à 3,5 t, grand VUL / petit PL 3,5 à 7,5 t ou PL supérieur à 7,5 t et autocars (essence Crit'Air 1, électrique, GNV, hydrogène). Ces aides sont plafonnées à 40 % du prix d'achat du véhicule HT 	<p>https://www.strasbourg.eu/zfe-professionnels</p>

		<p>(toutes aides publiques, État et Région Grand Est comprises) et allouées dans le respect des règlements européens en matière d'aides aux entreprises.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aide à la reconversion vers un vélo neuf à assistance électrique ou vélo-cargo / triporteur / remorque / remorque à assistance électrique jusqu'à 1 000 €. Cette aide est également cumulable avec celles proposées par l'État, l'Eurométropole et les autres aides locales. • Aide au retrofit d'un véhicule léger, petit VUL inférieur à 2,5 t ou grand VUL / petit PL 2,5 à 7, 5 t. Transformation d'un véhicule (essence ou diesel) vers une motorisation gaz ou électrique jusqu'à 6 000 €. Ces aides sont plafonnées à 80 % du prix d'achat du véhicule HT (toutes aides publiques, État et Région Grand Est comprises) et allouées dans le respect des règlements européens en matière d'aides aux entreprises. 	
<p>Ville de Reims</p>	<p>Particuliers RFR/part < 21000</p> <p>Les particuliers, domiciliés sur Reims, justifiant d'une résidence principale ou d'un emploi ou d'une activité de plus de 6 mois dans le périmètre de la ZFEm ou voies adjacentes définies peuvent bénéficier d'aides par la Ville.</p>	<p>Les véhicules concernés : non classés ou certifiés CRIT'Air 5, 4 ou 3 constituent les véhicules à remplacer. Ils doivent être obligatoirement mis à la casse.</p> <p>Les véhicules de remplacement sont les véhicules électriques et les véhicules classés CRIT'Air 1 et 2. Ils peuvent être neufs ou d'occasion, à l'achat ou en location.</p> <p>aides de 2000 euros à 6000 euros en fonction du revenu fiscal de référence par part et selon la typologie du véhicule</p>	<p>https://www.grandreims.fr/cadre-de-vie-et-environnement/developpement-durable/zone-a-faibles-emissions-mobilite-zfem-du-grand-reims/zfem-du-grand-reims-aides-financieres-pour-les-particuliers</p>